



GREEN'R DEGREASER

Edition 1
Date 11/03/2009
Page 1/3

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION

NOM COMMERCIAL GREEN'R DEGREASER
CODE FORMULE 1273
DESCRIPTION/EMPLOI Nettoyant dégraissant surpuissant cuisines

FOURNISSEUR

FOURNISSEUR Christeyns France S.A. WEBSITE www.christeyns.com
ADRESSE rue de la Maladrie 31
F-44120 VERTOOU
TEL +33 (0)240 80 27 27
FAX +33 (0)240 03 09 73

Email : health-security@christeyns.fr

TELEPHONE EN CAS D'URGENCE

ORFILA (INRS) 01 45 42 59 59
CENTRE ANTI-POISON DE NANCY +33 (0)3 83 32 36 36
CENTRE ANTI-POISON BELGIQUE +32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGERS PRINCIPAUX Provoque des brûlures.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PRODUITS DANGEREUX

NOM	CAS N°	N° EINECS	CONC %	SYMBOLES	PHRASE(S) R
(100210) Alkylethersulfate de sodium	68585-34-2		< 5 %	Xi	R36/38
(100650) Ether Méthylque du Dipropylèneglycol	34590-94-8	252-104-2	< 10 %	/	/
(102010) Hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	< 5 %	C	R35

4. PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

INGESTION En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

CONTACT AVEC LES YEUX Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

TRAITEMENT Avis aux médecins.

CONTACT AVEC LA PEAU Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.

INHALATION En cas de malaise consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIÉ(S)

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIÉ(S) Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé. mousse. eau. poudres.

MOYEN(S) D'EXTINCTION À NE PAS UTILISER POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ
Aucun.

EQUIPEMENTS SPÉCIAUX POUR LA PROTECTION DES INTERVENANTS

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

METHODE DE NETTOYAGE

PRÉCAUTION(S) POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

MÉTHODE DE NETTOYAGE

Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

PRÉCAUTIONS MANIPULATION Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.
CONSEIL(S) D'UTILISATION(S) Ne pas mélanger avec d'autres produits.

STOCKAGE

PRÉCAUTION(S) STOCKAGE Conserver toujours le produit dans l'emballage d'origine.
CONDITIONS DE STOCKAGE Température de stockage recommandée: 5°C - 40°C.
- MATIÈRE(S) INCOMPATIBLE(S) À ÉLOIGNER oxydants puissants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITE(S) D'EXPOSITION

LIMITE(S) D'EXPOSITION FRANCE VME = 100 ppm / Ether méthylique du Dipropylène glycol.

PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
PROTECTION DES MAINS des gants PVC résistant chimiquement (selon la norme EN 374 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants.
PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS Porter un vêtement de protection approprié ou tablier en caoutchouc.
PROTECTION DES YEUX Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
MESURES D'HYGIÈNE Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATION GÉNÉRALE

ETAT PHYSIQUE/FORME Liquide.
ODEUR citron.
COULEUR incolore/jaune clair.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

PH +/- 12 - 10 g/l
INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ) Non applicable.
DENSITÉ +/- 1,070
HYDROSOLUBILITÉ 100%

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
CONDITION(S) À ÉVITER Ne pas mélanger avec d'autres produits.
MATIÈRE(S) À ÉVITER Ne pas mélanger avec d'autres produits. oxydants puissants.
PRODUITS DÉCOMPOSITION DANGEREUX En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. oxydes d'azote (NOx).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SYMPTOMES

- INHALATION Non déterminé.
- CONTACT AVEC LA PEAU Provoque des brûlures.
- CONTACT AVEC LES YEUX Brûlures profondes graves.
- INGESTION Brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

COMPORTEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION Données non disponibles.
EFFET(S) ECOTOXICOLOGIQUE(S)
EFFET ÉCOTOXICOLOGIQUE Poissons = CL50 (96h) = 72 mg/l (Hydroxyde de sodium). A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS / PRODUITS NON UTILISÉS Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
EMBALLAGES CONTAMINÉS Evacuer comme déchet dangereux, suivre les règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° UN 1824

VOIES TERRESTRES (ROUTE/RAIL: ADR/RID)

Exonération totale application ADR si conditionnement en quantité limitée. LQ 7 : Classe 8 GE III contenu maxi par colis 30 Kg, avec contenu maxi par emballage intérieur = 5 l.

GROUPE D'EMBALLAGE
NOM D'ENVOI
VOIES MARITIMES (IMDG)
GROUPE D'EMBALLAGE
ETIQUETTE ADR

III
Hydroxyde de sodium, en solution



N°8

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SYMBOLE(S) DE DANGER



C

COMPOSANT DANGEREUX
PHRASE(S) R
PHRASE(S) S

Contient Hydroxyde de sodium.
R34 - Provoque des brûlures
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

RÈGLEMENT (CE) N°648/2004
INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

< 5 %
Agents de surface anioniques
Phosphonates
-----Autres-----
Parfums

16. AUTRES INFORMATIONS

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance.

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autres produits.

Cette fiche de données de sécurité répond aux directives 1907/2006/CE .Produit classifié selon 67/548/CE - 99/45/CE- 01/59/CE et adaptations ou selon AISE-guidelines

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

Source d'information : Toutes les informations concernant cette fiche de données de sécurité sont basées sur les données de nos fournisseurs ou proviennent de ecb.jrc.it/classification-labelling

PHRASES R COMPOSANTS

R35 - Provoque de graves brûlures
R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau